

ROYAL SPRIMONT COMBLAIN S.

FORMATION DES JEUNES

Règlement Ordre Intérieur - saison 2017/2018

Il est évident qu'il vaut mieux "prévenir que guérir" les problèmes qui surgissent inévitablement dans la gestion quotidienne d'un club sportif. C'est pourquoi des communications claires sont indispensables pour garantir le bon fonctionnement de l'école des jeunes au cours de la saison.

Ce document servira donc de point de repère.

Ce règlement doit être connu de tout le monde et sera distribué aux joueurs, aux parents et aux formateurs.

Il s'agit d'un CONTRAT MORAL important par le biais duquel TOUS s'engagent à respecter les directives du club.

Ce document n'est en aucun cas la manifestation d'une autorité déplacée mais la volonté de faire évoluer votre enfant dans le meilleur contexte possible. Pour nous il est indispensable que l'enfant puisse évoluer sans stress inutile mais avec le plaisir comme seul objectif, en étant à l'écoute des seules consignes de son entraîneur et sous l'encouragement des parents. La discussion et le dialogue sont évidemment toujours possibles mais en aucun cas sous forme de palabres et d'interpellations en bord de terrain, et/ou sur les réseaux sociaux (facebook, twitter....).

Les codes de conduite ou règlements ci-après se rapportent :

1°) Pour les joueurs : à l'attitude, la mentalité, l'hygiène, le fair-play, la ponctualité, la discipline, le mode de vie, la gestion du matériel, les suspensions, le comportement vis à vis de l'arbitre, de ses coéquipiers et de l'adversaire,...

2°) Pour les parents : au comportement sportif, le fair-play, leur attitude positive envers les enfants, la critique négative, le "coaching" abusif de son enfant, les encouragements, la critique envers l'arbitre, la ponctualité, ...

La ponctualité

-Le joueur doit être présent dans les vestiaires au plus tard 10 minutes avant le début de l'entraînement et quitter le vestiaire (remis en état) au plus tard 20 minutes après la fin de l'entraînement. A la fin de chaque séance d'entraînement, après avoir récupéré tout le matériel sur le terrain, les joueurs rejoindront le vestiaire en groupe sous la conduite du formateur, pour prendre leur douche OBLIGATOIRE.

-Lors des matches à domicile, le joueur doit être présent dans le vestiaire à l'heure indiquée par le formateur et lors des matches à l'extérieur, être présent au lieu de rendez-vous à l'heure indiquée sur la convocation ou communiquée par le délégué et/ou l'entraîneur.

-La présence aux séances d'entraînement organisées par le club est obligatoire. Toute absence injustifiée pourra être sanctionnée le cas échéant d'une non-sélection pour le match du week-end. En cas d'absence d'un joueur à l'entraînement ou au match, il convient d'avertir à temps votre entraîneur ou votre délégué.

-Le jour du match ou d'un tournoi, ne pas oublier sa carte d'identité sous peine de ne pas pouvoir jouer.

Attitude

Soyez corrects et faites preuve d'éducation. Traitez les formateurs, les délégués, vos coéquipiers, les adversaires, les bénévoles et les membres du comité avec du respect. On serre la main de l'arbitre et de l'adversaire avant et après le match, même en cas de défaite ou de désaccord et on remercie tous les supporters.

L'hygiène et santé

Une douche est obligatoire après chaque entraînement ou match.

La consommation d'alcool ou de drogue sera sanctionnée par une exclusion immédiate du club.

Les règlements en matière de dopage et de prise de médicaments devront être respectés sous peine d'exclusion immédiate du club.

Tenue vestimentaire et matériel

Le joueur reçoit un "package" en début de saison, il lui est demandé de se présenter avant les matches en training du club. L'échauffement d'avant match se fera en tenue adéquate. Le port des jambières est obligatoire lors des matches mais aussi lors de chaque entraînement. Le club ne pourra être tenu responsable en cas d'accident dû à un manquement dans la tenue sportive.

Notre club est "FAIR-PLAY"ACFF

Les infrastructures

Les vestiaires ne sont utilisés pour se changer et se laver. Il est interdit d'y jouer au ballon, de donner des coups de pieds dans les portes, de détériorer les douches ou les plafonds, de crier.....

L'accès au vestiaire est interdit à toute personne étrangère au club non autorisée ainsi qu'aux parents.

Le club décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol dans l'enceinte des sites. Vous pouvez remettre vos objets de valeur à votre délégué, à la buvette qui les conserveront en sécurité (mieux vaut les laisser à la maison).

Les chaussures doivent être nettoyées en dehors des vestiaires et non sous la douche. Avant de quitter le vestiaire, mettre à la poubelle les déchets personnels. Les formateurs et les délégués assument la responsabilité finale.

Le matériel et les infrastructures sont toujours traités avec respect à domicile comme à l'extérieur. Prendre le soin de laisser un terrain "propre" après l'entraînement ou un match (pas de bandages, bouteilles, canettes, ...).

Suspension

Le Fair-play est de rigueur : les cartes jaunes ou rouges pour inconduite, écart de langage, rouspétance ou agression physique caractérisée feront l'objet de mesures disciplinaires de la part du Club (Comité des jeunes), cumulées éventuellement avec les sanctions de la fédération (plus de détails par après dans la section sanctions).

EN TANT QUE PARENT D'UN SPORTIF, JE MARQUE MON ACCORD SUR LES POINTS SUIVANTS :

-Je montre un intérêt positif mais sain pour le sport que pratique mon enfant et je vais régulièrement le voir aux matchs et l'encourager. Je l'incite à respecter les règles du jeu et à faire preuve de fair-play.

-J'adopte un comportement digne et sportif avant, pendant et après les matchs (tant à domicile qu'à l'extérieur) et ceci, tant vis à vis de mon fils/ma fille que de ses coéquipiers, du formateur et de ses délégués, de l'adversaire et de l'arbitre. J'assume un rôle d'exemple.

-Je n'emploie jamais de langage agressif ou de mots grossiers le long des terrains.

-Je regarde les efforts fournis et pas seulement le score et le résultat.

-Je n'interviens pas dans la composition, ni dans la tactique de jeu ni dans les autres aspects techniques. C'est le formateur qui effectue le coaching pendant les matchs et non les délégués ou les parents.

-Je respecte les heures de convocation.

-J'essaie de tenir compte des dates des matchs ou des tournois planifiés de façon à ce que mon fils puisse y participer.

-J'accepte le fait que ma présence aux bords des terrains lors des entraînements (Tultay/Gombe) n'est pas autorisée, je laisse les formateurs travailler dans le calme.

-Je n'utiliserai Facebook, Twiter, etc.... qu'à des fins positives envers le club et tous ses à-côtés.

En cas de conflit :

1) Interdiction de coups de fils désagréables. N'intervenez jamais après un match au moment où la tension est la plus forte, et prenez rendez-vous, via votre délégué, avec le comité. Ne laissez pas traîner une situation de conflit.

2) Il est préférable d'avoir un entretien calme et réfléchi durant la semaine. Un jour et quelques heures seront consacrées à régler aux mieux ces petits désaccords.

En général tout problème a une solution.

Merci de respecter l'ordre de cette procédure.

Pour des questions extra sportives, adressez-vous aux délégués.

Pour la sécurité de vos enfants, nous vous demandons de venir chercher vos enfants au plus tard 20 minutes après la fin de l'entraînement ou de la réception d'après match. **Veillez rester joignable en cas de soucis.**

Tout manquement grave à ce règlement sera discuté entre les coordinateurs et le comité des jeunes qui sont les seuls habilités à prononcer des sanctions envers un joueur ou un parent. Le fait de ne pas respecter un ou plusieurs points du règlement peut être considéré comme une faute grave conduisant à une sanction ou à une radiation du club.

Notre club est "FAIR-PLAY" ACFE

Sanctions disciplinaires

a) Si un joueur ne respecte pas les règles suivantes de savoir-vivre, il sera convoqué par le comité des jeunes qui prendra une sanction de suspension temporaire de toute activité sportive au sein du club. Tout joueur s'interdit de formuler (pendant les matchs ou les séances d'entraînements) des critiques et des insultes à l'égard: des arbitres, de ses coéquipiers, des joueurs adverses, des entraîneurs et des délégués du club ou des clubs adverses, des spectateurs et des membres du comité.

b) Dans les catégories de U14 à espoirs tout joueur ayant eu un comportement agressif et/ou anti-sportif envers l'arbitre ou tout autre intervenant durant un match sera amené à arbitrer, dans les plus brefs délais, une ou plusieurs rencontres de diabolins ou de pré-minimes.

c) Tout joueur présentant un comportement agressif (insultes, coups, bagarres, ...) durant un entraînement, un match, ou encore dans les vestiaires sera suspendu ou en sursis de toute activité au sein du club. En cas de récidive, le joueur sera présenté devant le comité des jeunes où seront prises de nouvelles sanctions.

d) Si un joueur est suspendu par l'Union Belge suite à un comportement antisportif agressif envers un adversaire, ou d'un comportement déplacé vis à vis d'un arbitre, d'un ou des joueurs adverses, des entraîneurs et/ou des délégués des clubs adverses ou encore des spectateurs, la sanction donnée par l'Union Belge sera augmentée. Cette sanction peut être accompagnée de matchs de sursis.

e) Tout joueur pris en flagrant délit de vol dans l'enceinte du stade sera immédiatement sanctionné par le club, la sanction sera l'exclusion du club.

f) Tout joueur est tenu de prendre soin des installations mises à sa disposition par son club ou les clubs visités. Toute dégradation volontaire implique la responsabilité de son auteur. Il sera responsable des frais occasionnés et sera susceptible de recevoir une sanction disciplinaire.

g) **IMPORTANT:** L'inscription de votre (vos) enfant(s) au Royal Sprimont-Comblain Sport implique que vous vous engagez à ce qu'il(s) termine(nt) la saison dans notre club. Dans le cas où vous souhaiteriez nous quitter, le club se réserve le droit de ne pas vous rembourser le prix complet de la cotisation. Le pack d'équipement n'est jamais remboursé. Tout transfert entre le 31 juillet et le 1er juin du championnat en cours, pourra être refusé si le comité des jeunes estime qu'il porte préjudice au club. Ceci quel que soit le club demandeur et même si un test autorisé est concluant. Tout joueur qui arrêterait de participer aux entraînements et aux matchs parce qu'il n'a pas son transfert, **devra obligatoirement démissionner en avril** ou son transfert sera refusé en juin.

h) Pour tout essais dans un autre club, le CQ (J-Y Cheret) ou les Coordinateurs doivent être mis au courant avant le jour de l'essai, même si le joueur à déjà une autorisation.

i) Ce règlement pourrait être adapté à tout moment.

j) Tous les cas non prévus dans le présent règlement relèvent également de la compétence du comité des jeunes.

✂-----

Talon à remplir, à découper et à remettre au CQ du club avant le **31/08/2017**.

Je soussigné parent de joueur en,

parent de joueur en,

certifie avoir pris connaissance du présent R.O.I. du RSCS et l'avoir compris. Je m'engage à accepter les sanctions qui seraient prises à mon encontre ou celle de mon(es) fils si nous ne le respectons pas.

Je l'ai aussi expliqué à mon(es) enfant(s) joueur(s).

J'ai reçu la lettre « aux parents » qui explique le fonctionnement du club et les infos concernant la cotisation.

J'ai reçu le document expliquant le suivi à appliquer, concernant l'assurance ETHIAS en cas de blessure de mon enfant.

Date:.....

Signature d'1 des parents :

P.S.: 1) Même si un seul des 2 parents a signé, nous considérons que le parent-conjoint ou ex-conjoint est aussi informé.
2) Le R.O.I., est une des impositions de l'ACFF pour obtenir notre Label.

Notre club est "FAIR-PLAY" ACFF